
Premiers pas des Conseils d'Établissements, échec ou réussite ?

Réunis en ateliers de travail, le 21 novembre 2009, 58 parents, représentants 36 établissements et étant pour la plupart élus dans un conseil d'établissement ont partagé leurs réflexions, besoins et propositions concernant les tous nouveaux Conseils d'Établissements.

Les Champ d'action:

Constats :

- Il existe une très grande disparité entre établissements au niveau de la bonne marche et du rôle de chacun dans les conseils.
- Il semble que cela se passe mieux lorsqu'il s'agit d'un établissement en REP.
- Certains parents se sentent relégué à un rôle consultatif,
- Ils ressentent des enjeux de pouvoir entre les Dlr-E et le DIP.
- Ils ont le sentiment que leurs demandes ne sont pas toujours entendues par les directeurs.
- Un grand besoin de clarifier rôle est exprimé.

Projets d'établissements :

Constats :

- Le groupe a fait un tour d'horizon de la manière dont ils ont été communiqués. Il semble qu'ils aient été communiqué à tout le monde mais avec des variations sur le nombre de séance. Parfois avec explication parfois pas, ce qui implique des compréhensions diverses.
- Les membres du groupe perçoivent une construction floue, un projet issu du diagnostique fait par les enseignants et mal communiqué aux parents.
- Le groupe constate aussi que les rôles ne sont pas clairs et se demande si en tant que parent on peut intervenir sur les sujets ou pas ? Le champ d'action est trop flou.
- Les rôles et responsabilité doivent être mieux définis.
- Chacun cherche des solutions pour communiquer, partager les expériences.
- Le langage du projet est difficile pour les non professionnels.

Circulation de l'information et confidentialité :

Constats :

- Les disparités et la confusion règnent, selon l'interprétation des directeurs et aussi de considérations techniques, nombre de chaise, etc.
- Le nombre de personnes qui pourraient venir ou pas n'est pas précisé dans règlement.
- Le PV est souvent fait par la secrétaire sinon par un parent ou le directeur.
- Les pratiques de diffusion sont disparates mais c'est souvent l'affichage, sinon site internet, le mail, ne semble pas très utilisé.
- Il semble difficile de trouver des moyens de communiquer.

- Certains anticipent les séances, se rencontrent pour les préparer avec le directeur.

Relation entre parents élus et le reste des parents :

Constats :

- Une grande disparité règne au niveau des établissements.
- L'affichage des informations semble marcher
- Il faut plus de systématique pour la transmission des infos concernant les CE. Sinon seuls les parents déjà informés continueront à l'être.
- Certains parents se sentent seuls en tant qu'élus, isolés.

Propositions :

- Mettre en place un forum, entre parents élus dans tous les conseils.
- Clarifier les rôles entre GAPP-APE-Elu.
- Avoir des directives plus claires quant au rôle de chacun.
- Diffuser des « flyer » de résumé du PV traduit gratuitement, il est important que chaque parent puisse comprendre ce qui se passe dans son école.
- Les parents élus doivent communiquer un peu mieux, se rencontrer avant les séances, pour se coordonner.
- Création d'une boîte aux lettres pour le conseil d'établissement
- Participer aux séances d'information de début d'année scolaire,
- Avoir un onglet sur le site du DIP pour présenter les CE,
- Avoir les adresses de chacun pour partager les expériences,
- Mieux collaborer avec les mairies,
- Avoir une adresse mail pour chaque CE,
- Communiquer l'ordre du jour et la date du conseil à tous les parents et mettre le PV dans la fourre des élèves.

Conclusions :

Il faut soutenir la poursuite de l'existence des CE et gagner en qualité, il faut absolument réussir à relativiser l'inquiétude des directeurs, concernant des hordes de parents qui viendraient aux conseils et permettre leur ouverture à la communauté des parents.

Chaque parent a le droit d'être informé de ce qui se passe, il faut donc que les informations et PV circulent mieux. Les CE ont fait naître des craintes, par rapport au rôle de chacun. Il faut clarifier les rôles par rapport aux directeurs, pour la DGEP.

Même chose pour les APE, le rôle des APE n'est pas le même que celui des élus. Chacun a une place et peut la garder, il ne devrait pas y avoir de concurrence.

Le GAPP doit communiquer avec tous. Cela apparaît clairement, il faut aussi offrir la possibilité pour les élus de trouver des « lieux » d'échange.

La proposition d'un forum pour les élus semble bonne pour le GAPP mais le DIP doit aussi prendre en charge une partie des responsabilités. Par exemple les PV doivent être photocopiés à l'école, pas par les APE. Nous ne sommes pas responsables de la circulation de l'info du conseil.

Résumé des propos tenus par Bernard Riedweg :

« Depuis une année, que de chemin parcouru, les élections ont eu lieu, les conseils ont été installés et se sont réunis au minimum deux fois. Un rythme de croisière est à trouver, les partenaires doivent apprendre à se connaître. Les conseils qui ont plus d'heure de vol témoignent du temps nécessaire à la mise en route, après 5 à 7 séances, les enjeux deviennent plus partagés.

Voici quelques éléments de réflexion par rapport aux thèmes que vous allez aborder :

Les Champs d'action :

Le règlement précise bien ces champs d'action. Cependant, des thèmes sont à la frontière de l'information et de la décision. Si l'on prend comme exemple les devoirs, le conseil peut être informé sur les contenus, les objectifs des devoirs. Il peut donner un avis sur ce qui est compris et vécu par les familles. Il pourrait se prononcer sur une action visant à informer les parents sur les meilleures façons de soutenir leur enfant à la maison.

Projet d'établissement

Le projet d'établissement contient des objectifs et des actions spécifiques pour assurer à chaque élève les meilleures conditions de progression et de réussite en fonction de la situation locale.

Il s'est construit sur la base d'un diagnostic effectué par les enseignants et la direction de l'établissement. Cette année, le calendrier n'a pas vraiment permis au conseil d'établissement de participer à cette phase, qui s'est terminée en mars.

Des objectifs prioritaires ont été définis et un plan d'action élaboré.

Le conseil d'établissement doit être informé du contenu du plan projet dès que celui-ci est validé par la DGEP.

Des actions décidées par le conseil en cours de durée de projet peuvent y être annexées.

Circulation de l'information :

Le principe de l'ouverture des conseils d'établissement aux membres de la communauté éducative est rappelé, les modalités concrètes doivent encore être précisées. L'information sur les séances du conseil est de la responsabilité du conseil lui-même. Si l'option de transmettre à l'ensemble des familles le résumé du contenu des séances est retenue, les photocopies sont faites par l'établissement et transmises à l'ensemble des familles, après validation des membres du conseil.

Conclusion de B. Riedweg :

Remercie de la participation tout a été entendu, noté et sera traité prochainement. Concernant le budget alloué pour le conseil, l'année dernière il y avait 35.— par classes, cette année 300 Fr par conseil, certains frais sont pris en charge par l'établissement. Le directeur gère le budget, pour la gestion du CE.

Concernant la diffusion de l'information, les habitudes sont très diverses. Il y a un choix difficile entre autonomie et directive pour tous, nous avons fait le choix de donner la liberté aux conseils, donc le conseil a la responsabilité de faire circuler l'info.

Les différents représentants sont responsables de l'info, diffusion et discussion, accompagnement de l'info.

Il prend note qu'il y a une question à traiter, les APE et les bénévoles ne doivent pas prendre en charge la diffusion de l'info. Mais il ne faut pas exclure que certains membres pourraient faire ce travail si ils en ont envie.

Du point de vue des directeurs, le climat est assez serein dans les conseils. Posez vos questions et vos exigences par rapport à votre rôle et à l'information et sa diffusion. Tout au long de l'année la discussion avec les directeurs doit avoir lieu.